

Résolution présentée par la délégation du

Royaume du Maroc

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Délinquance juvénile

L'Assemblée Générale,

Observant un grand taux de décrochage scolaire et de chômage depuis quelques décennies entraînant ainsi un fort taux de délinquance juvénile au sein du pays,

Signalant qu'il s'agit d'un problème qui perdure depuis 50 ans et qu'il touche directement ou indirectement les pays développés, en particulier les jeunes de 15-34 ans, les amenant ainsi à des activités délictueuses telles que le vol, le trafic de stupéfiants et la dépendance ou encore la violence rurale, qui engendrent par conséquent des troubles psychologiques chez la jeunesse,

Constatant la présence de délinquance juvénile dans plusieurs pays dûe à un manque de soutien scolaire et donc d'instruction et à des problèmes familiaux tels que la maltraitance d'enfants,

Soulignant les problèmes que posent cette délinquance aux autorités publiques et au bon développement du pays qui sont toujours présents malgré les nombreuses mesures préventives prises par le premier ministre Saad Dine El Otmani, chef du gouvernement marocain,

Rappelant l'importance d'un milieu scolaire adapté, d'un programme de réinsertion dans la société pour les jeunes concernés ainsi que d'un soutien pédagogique approprié et d'élaborer sans cesse des mesures qui évitent la criminalisation et la pénalisation d'un comportement qui ne cause pas de dommages à l'évolution du jeune,

Décide de développer un projet avec l'aide de fonds accordés par l'ONU afin d'octroyer des salaires plus conséquents et de donner un soutien scolaire et pédagogique, d'offrir une possibilité de formation et d'apprentissage dans divers métiers, afin de faciliter l'importation d'expertise occidentale dans des secteurs d'industries sous développées ce qui serait plus favorable aux jeunes dans la précarité, ainsi que de mener une enquête approfondie dans le milieu familial pour les jeunes en difficulté organisé par l'association BAYTI.

Le texte français fait foi